

Valeur ajoutée exceptionnelle

Les clubs-écoles offrent une valeur ajoutée exceptionnelle aux membres :

1. Un encadrement pédagogique sérieux.
2. Un milieu d'entraide stimulant et animé avec compétence.
3. Le bénéfice d'une veille collective des marchés.
4. Un accès privilégié à une expertise professionnelle de pointe.
5. Un environnement sécuritaire pour investir et apprendre en groupe.
6. La participation des membres aux décisions et au partage des résultats.
7. La mutualisation des risques financiers dans un contexte d'apprentissage du placement.



Conditions d'admissibilité

Le club-école est une formule exclusive et réservée aux membres de l'ACTIF. Pour participer à un club-école, il faut :

1. Être un membre en règle de l'ACTIF.
2. Souscrire et payer des parts
 - ▶ un apport initial ;
 - ▶ des apports périodiques mensuels.
3. Être inscrit à un forfait de formation Édu-Club (tronc commun et ateliers au choix).

Séance d'information

La formule club-école vous intéresse ?

Communiquez avec nous pour participer à une séance d'information ou pour une séance sur mesure auprès de votre groupe.



- **REGROUPER**
- **ÉDUQUER**
- **PROTÉGER**

Fédération ACTIF

100 % dédiée à l'éducation financière

Notre mission

Contribuer au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires.

Nous joindre

C. P. 487, succ. St-Laurent
Montréal (Québec)
H4L 4V7

514.748.8027 | 1.877.552.2843
info@actif.net | www.actif.net



Édu-Club Apprendre et investir en groupe

UN PROGRAMME PRATIQUE D'ÉDUCATION AU PLACEMENT

Le concept novateur du club-école est une approche stimulante et enrichissante qui combine deux formules d'apprentissage éprouvées :

Le club

Un regroupement d'investisseurs pour la constitution et la gestion collective d'un portefeuille de valeurs mobilières à des fins d'éducation financière.

L'école

L'acquisition de connaissances financières par un programme structuré et progressif, animé par des ressources professionnelles expérimentées et compétentes.

Combinaison gagnante

Une éducation financière de qualité



En club-école, l'éducation est comportementale et continue. La psychologie des investisseurs s'y manifeste avec réalisme. Les membres sont ainsi confrontés à des situations de gestion réelles, ainsi qu'aux conséquences de leurs décisions : des gains ou des pertes de capital.

Afin de bien outiller les membres à affronter les réalités du marché, Édu-Club offre à tarifs réduits, un vaste choix d'ateliers pour acquérir et développer un ensemble de connaissances financières pertinentes.

Du capital éducatif pour s'exercer

- ▶ Le portefeuille du club-école est constitué par des apports modestes et périodiques.
- ▶ Le capital éducatif appartient aux membres au prorata des parts qu'ils détiennent.
- ▶ Lorsqu'un membre démissionne, ses parts sont remboursées à la valeur de réalisation.
- ▶ À la fin du programme Édu-Club, le club-école est automatiquement fermé et les parts de tous les membres sont remboursées à la valeur liquidative.

Forfait de formations



Tronc commun obligatoire

- ▶ Cinq ateliers au démarrage pour l'apprentissage des approches de gestion des placements.
- ▶ Douze ateliers mensuels consacrés à la pratique de la gestion du portefeuille.
- ▶ Trois ateliers portant sur l'évaluation des performances.



Vaste choix d'ateliers

- ▶ Initiation à la planification financière
- ▶ Initiation aux marchés financiers
- ▶ Analyse fondamentale
- ▶ Analyse technique
- ▶ Options et stratégies de placement



Des outils Internet

- ▶ Gouvernance : un registre des plans d'investissement et des décisions de placement et un système de vote électronique.
- ▶ Communication : messagerie privée, clavardage, forums, blogues, etc.
- ▶ Collaboration : wiki, glossaires, dépôt de fichiers, sondages et système de notation et d'évaluation.

Fonctionnement coopératif

Les réunions de gestion du portefeuille et d'évaluation sont animées par un professionnel de l'ACTIF.

Les membres participent équitablement à la recherche, aux analyses de titres, ainsi qu'à toutes les décisions de placement qui se prennent suivant la règle un membre, un vote.

Les membres élisent parmi eux deux négociateurs pour passer les transactions auprès du courtier.

Afin d'encourager et stimuler l'apprentissage, les profits sont répartis au prorata du temps consacré à la participation et du capital détenu par chacun des membres.

Durée d'un club-école

Le club-école est constitué pour la durée du programme de formation. La durée maximale est limitée à dix ans.

Les membres s'engagent pour un an à la fois et il est toujours possible de quitter en tout temps le club-école sur un préavis écrit de 30 jours.

